

Camp du Mont Bastide

A EZE (Alpes Maritimes)

Le Camp du Mont Bastide a été signalé pour la première fois par le D^r Naudet, en 1851. Il a donné lieu, depuis, à de nombreuses notes et à une monographie assez complète, basée principalement sur ses superstructures (1). Attribué aux Phéniciens, puis aux Grecs de Marseille, aux Ligures, aux Romains, il semble légitime, à la suite des fouilles que nous y conduisons depuis de nombreuses années, de réserver encore une opinion trop souvent mise à l'épreuve par une infinité de détails non datés.

Il ne ressemble en effet à aucun des nombreux camps du Département. C'est un vrai village organisé pour une occupation permanente, à une époque postérieure à son établissement.

Situé, semble-t-il, dans la zone attribuée aux Grecs par les Romains au milieu du II^e siècle avant notre ère, il est nettement antérieur à cette période quant à l'architecture générale de ses murailles et les objets les plus anciens qu'il a livrés.

Nous ne connaissons malheureusement le résultat des recherches de nos prédécesseurs que par de vagues références à des tessons de poterie mal étudiés, ou notés simplement d'après leur couleur. Bouleversé de case à case par les chercheurs de trésors, profondément entamé en certains points par les fouilles de l'Abbé de Villeneuve, couvert en certains endroits d'épaisses masses de matériaux difficiles à déplacer, il ne peut plus donner que des renseignements sporadiques.

Il se présente comme un camp celto-ligure du type couronnant une crête allongée. Les murs sont ici d'appareil cyclo-

(1) Chanoine L. de Villeneuve. « Essais archéologiques sur les Castellars de la Région de Monaco. Fas. I. Monaco 1905.

péen et là de volume moyen. Une voie rectiligne suit l'arête géographique ; deux voies sensiblement parallèles à celle-ci courent le long des remparts (remplacés par des murs de soutènement, aux points non dangereux). Des escaliers taillés dans le roc, ou créés de toute pièce, relient ces voies. Dans les quartiers ainsi limités des cases ont été ménagées, superposées des remparts à l'arête supérieure. Une citerne, qui paraît occuper l'emplacement de cases antérieures, a été bâtie. Une « motte » de surveillance a été élevée à l'extrémité Nord du camp. Les travaux les plus récents paraissent dater d'une occupation allant du 1^{er} au 3^{me} siècle.

C'est la fouille d'une des cases les plus typiques que nous présentons : la « case 101 ».

I. — OBSERVATIONS SUR L'ARCHITECTURE

La case 101 est située dans le quart N. E. de l'oppidum. Elle est parallèle au mur de soutènement Est servant de rempart.

Avant les fouilles son emplacement disparaissait sous une dizaine de mètres cubes de déblais.

C'est en dégagant le sol des cystes qui le recouvraient que notre attention fut attirée par le pointement d'une grande dalle isolée dans la blocaille.

Un premier travail de déblaiement révéla l'existence d'une pierre de seuil en place. Reprenant ce travail en 1953, nous avons mis à jour le haut du mur de soutènement de la case 108.

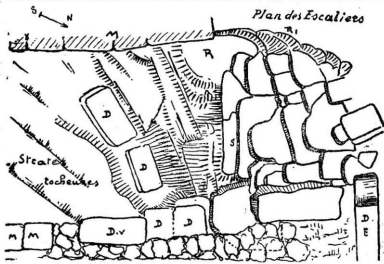
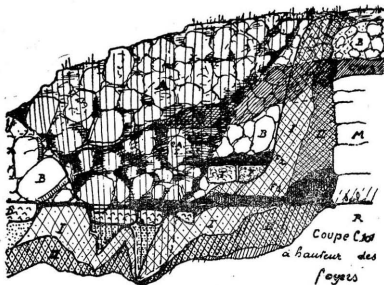
La fouille a été conduite en quatre étapes : Travail préliminaire de Juillet 1952 : dégagement des matériaux accumulés au dessus de l'aire approximative de la case 101, jusqu'au niveau du mur de soutènement de la 108.

: Dégagement de l'escalier d'accès et du mur ci-dessus.

: Mise à nu du roc de base et des failles rocheuses allant de l'escalier vers le Sud. Découverte du foyer supérieur :

: Découverte du foyer inférieur et exploitation de la couche archéologique (30 août, 10, 27 septembre, 2 octobre 1953).

PLANCHE I



Description

La case a 6.50 de long (dont 2 occupés par les escaliers), et 2.70 de large.

Elle apporte de nombreux renseignements, mais n'éclaire pas le mystère entourant encore le mode de construction et de couverture du toit, les substructions, la hauteur intérieure des cases etc.

Paroi Ouest : Elle commence en haut des escaliers, utilise le roc en place taillé verticalement, puis le mur de soutènement de la case supérieure, et de nouveau la paroi verticale d'une strate du roc de base.

Paroi Sud : Il ne reste d'elle que deux dalles en place et noyées sous les éboulis.

Paroi Est : Elle débute à une pierre d'angle taillée et plantée verticalement, se continue par un soubassement marqué par des blocs jointifs sur deux m. de long. Une grande dalle verticale, en place, continue ce soubassement vers le Nord. Une murette enterrée, dont 4 à 5 pierres sont encore en place, suit la murette et aboutit à l'escalier.

Paroi Nord : Il n'y en a plus trace, l'escalier paraissant occuper toute la largeur de la case.

Au cours du dégagement de la fosse on a mis à jour une vingtaine de grandes pierres taillées (55 à 50 × 30 à 20 × 25 à 20).

Bien qu'on ne puisse faire le départ entre celles qui viennent de la destruction des différentes murailles, et en tenant compte de l'architecture du mur de soutènement, on peut avoir une idée de la hauteur de la case. En replaçant toutes ces pierres sur le mur existant, on le surélève d'environ 1.40. En considérant qu'une partie des pierres peut provenir des Sud ou Est, on obtiendrait un toit en appentis de 2 m., au côté élevé et 1.50 du côté bas.

Etude du sol de la case.

La fouille ayant été poussée jusqu'au roc, le fond de la case s'est présenté comme une suite de pointements rocheux et de fosses variant de 25 à 60 cm. et même 75, formées par les intervalles des strates géologiques. Du bas de l'escalier jusqu'au milieu de la case le sol paraissait avoir été constitué

par de la terre battue. La rencontre du foyer F¹ (ou foyer inférieur) nous ayant livré une dalle de pavage en place, nous a laissé comprendre qu'il devait y avoir eu pavage grossier.

Le dégagement du foyer F² (ou foyer supérieur), pris encore entre les pierres de tuf qui le supportaient et le limitaient, nous a permis d'atteindre les fondations du mur Sud et a confirmé cette manière de voir.

En réalité le pavage était discontinu. Les plus larges fosses avaient été comblées par de la terre noire ; sur cette terre des dalles de largeur appropriées à la largeur de ces fosses avaient été posées ; les pointements rocheux des strates géologiques avaient été arasés au niveau de ces dalles irrégulières, puis les interstices existant encore entre les dalles et les surfaces arasées horizontalement avait été empli d'un mortier de béton régularisant le tout et le raccordant par des surfaces irrégulièrement horizontales.

Deux dalles en place dans l'angle Sud Est étaient liées par ce béton composé de mortier et de brique pilée. Quelques éléments de ce béton, d'environ 2 c/m d'épaisseur et à deux surfaces parallèles prouvent que certaines parties de la case devaient avoir reçu un revêtement soigné.

Les bouleversements successifs que les fouilleurs ont fait subir à cette case après son effondrement ou sa destruction ont atteint le roc, soulevé les dalles et vidé les fosses sur les 3/4 de sa surface.

La pauvreté des récoltes a dû laisser ces ouvriers qui ont heureusement négligé le bas mur du soutènement de la 108, encombré des plus gros matériaux. Là se trouvaient les foyers dont une partie cependant à été bouleversée et une faible surface dallée.

Une des photos montre deux de ces blocs non dégagés, et la partie du roc martelée et ramenée à l'horizontale donne le niveau supérieur du dallage en ce lieu. On aperçoit également des éléments de ce dallage à l'Est des escaliers dont la dernière marche visible posait sur une dalle.

Escaliers (Planche I bas)

Un escalier tantôt bâti, tantôt taillé dans le roc, réunit la voie centrale du camp au rempart Est. Il quitte cette épine dorsale entre les points du plan 98 et 99, laissant au Nord

les cases 80, 81, 82 et 83. Bien que très dégradé il est reconnaissable au dessus des cases 103 et 100 qu'il laisse au Sud.

Sur cet escalier, près de la grande dalle à épaulements qui en marque la fin, se greffe l'entrée particulière de la case 101. Elle comprend 5 marches (pour 1.25 de dénivellation).

Bâti à chaux, composé de dalles très irrégulières (ainsi que le montrent le plan et les photographies), il garde une allure indigène que les romains ont du simplement consolider. On aperçoit sur la photo n° 1 le roc servant de fondation, le mur Ouest, la dernière marche (qui est en réalité la dalle de dallage supportant l'escalier) et, engagée dans le mur Est dont elle affleure, une autre dalle de pavement. Cela donne le niveau réel du sol romain de la case.

Foyers

Les foyers occupaient l'angle Sud-Ouest de l'habitation. Le premier découvert est l'inférieur. Il était établi à même la roche nue, sur le sol, dans une encoignure formant cheminée entre la fin sud du mur de soutènement de la 108 et la strate géologique qui le suit.

Bouleversé par des fouilles antérieures il a mélangé ses restes, cendres, charbons et tessons, aux matériaux rejetés dans la case. Brassé et rebrassé plusieurs fois, il a fini par noircir toute la partie basse des remblais.

Le foyer supérieur (F2) est situé à 20 c/m plus haut et au delà de F¹, contre le mur Sud.

Appuyé à la strate verticale, il était entouré de pierres équarries, en tuf. Toute la partie protégée par les éboulis supérieurs était en place.

Alimentation en eau.

Aucun système particulier d'alimentation en eau n'a été vu en place. Cependant une pierre à rigole longitudinale en V, comme en a livré la case des bassins, (case n° 190), faisait partie du remblayage. Elle a été emportée ou déplacée par un des nombreux clandestins fréquentant ce camp non surveillé.

Elle devait appartenir à une canalisation du système général de guidage des eaux de pluie.

Enduits, Bétons, Crépissages, Mortiers.

La chaux a été employée pour renforcer l'escalier.

La régularisation et le colmatage des joints entre les dalles du sol ont été obtenus par l'application d'une couche de béton massif, fait de mortier de sable grossier et de briques ou de tuileau concassés : la face inférieure de l'enduit est inégal et intact ; la face supérieure est toujours très altérée ; on la croirait abîmée par des clous de chaussures.

Dans les déblais ont été récoltés des fragments de ce même mortier, bien régularisé à la truelle, à deux faces lisses, laissant deviner un crépissage de certaines parties des cloisons.

Un seul éclat de ce crépissage, mais sans brique pilée, paraît avoir reçu un badigeon rouge.

Couverture.

Si nous ignorons la forme de la toiture, que nous croyons avoir été en appentis, nous pouvons affirmer que la couverture était assurée par des « tégalae », complétées, en leurs joints, par des « imbrices ». Les déblais en ont livré une centaine de fragments plus ou moins volumineux.

Coupe de la case, partie Sud. (Planche I haut)

Nous avons observé, dans le camp, quelques traces d'occupation pouvant remonter à la période du bronze. Cette case apporte une confirmation à cette manière de voir, mais il est très difficile, étant donnée la persistance des techniques, de donner une date précise à ce qui peut n'être qu'une survivance locale.

Nous interprétons également avec prudence l'ensemble des tessons récoltés, les fouilles antérieures ayant plusieurs fois bouleversé le milieu de cette case et mélangé tous les niveaux dans une grande partie de l'épaisseur des remplissages.

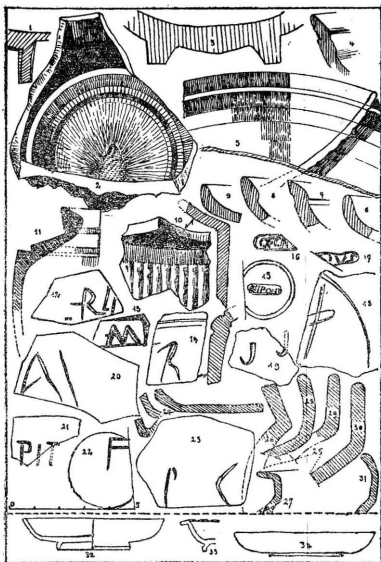
Nous ne tenons compte sérieusement que de ce qui nous a paru être encore en place.

La coupe exposée ici est Est-Ouest, à hauteur des foyers. Il faut lire :

I. — Coupe du roc et des dallages à hauteur de F2.

II. — Coupe du roc et des dallages à hauteur du foyer F¹. On voit, par rapport à l'ancien sol dallé : le sol (Sol), les dalles de dallage (D), les fosses séparant les strates (pointillé), les

PLANCHE II



strates régularisées (I, I, au dessous du sol) et la couche irrégulière de béton.

La zone antérieurement bouleversée est indiquée par la lettre « A ». Elle intéresse la couche archéologique inférieure (C. A. I.). La couche archéologique supérieure est constituée par les déblais rejetés de la case supérieure 108 dans les remblais de la case inférieure 101 (C. A. S.).

La partie des éboulis qui paraît en place depuis la destruction des cases et qui semble n'avoir pas été remaniée est indiquée par la lettre « B ». Ce sont des éboulis secs, stériles (ils ne donnent que de la tégula) et très différents des autres qui sont mélangés de terre, de cendres, d'os brûlés, de tessons de différentes époques.

On a donc quatre degrés de valeur archéologique : l'éboulis A, sans valeur ; l'éboulis remué C. A. I., dont les pièces ne peuvent être classées qu'à vue ; l'éboulis B, malheureusement à peu près stérile et enfin les éléments de foyers et les fosses intactes.

Ces dernières seules sont importantes pour fixer la nature de l'occupation : avant le dallage, au foyer I, au foyer II.

II.— ETUDE DU MATÉRIEL ARCHÉOLOGIQUE

1° *Poterie indigène et traces anciennes*

Le Mont Bastide a été fréquenté ou occupé sporadiquement par des populations inconnues avant la création du camp.

Quelques objets peuvent remonter à la fin du néolithique régional ou tout au moins à l'énéolithique : meules plates en grès, clous de bronze, poterie noire à cassure saccharoïde, mal pétrie et mal cuite, non tournée, à impressions digitales diverses, et à dessins à impression (P. II f. 19), à prise à ruban, à fond rond. Quelques éclats de silex utilisés et un mauvais burin viennent des fosses sous le dallage ; deux autres éclats étaient dans les éboulis.

La forme de ces vases ne peut être précisée, les tessons étant trop fragmentés.

Les pâtes en sont généralement noires, friables, criblées de fragments de carbonate de chaux concassé et proviennent

de vases courants, souvent minces. Une soixantaine de débris viennent de cette case. La fouille a donné 80 % des récoltes de ce type au niveau ou sous le foyer inférieur.

Un autre type, que l'on trouve fréquemment dans le néo régional, est en pâte boueuse, sans dégraissant apparent, mais souvent très micacée ; il vient de vases minces, mal cuits, non tournés, apparemment demi sphériques ou cylindriques.

Les fragments à pâtes plus ou moins rouges sont rares dans la partie basse.

Paraissent également appartenir au fond, mais sans certitude stratigraphique, parce que découvertes dans la partie bouleversée du fond, des pâtes fortement micacées, rouges ou noires, à cassure saccharoïde, bien que très cuites. Nous les classons à la fin du bronze.

La technique locale de cette fin du bronze est représentée par un fragment bien cuit, très mince, noir rougeâtre, lissé soigneusement, au lisseur, intérieurement et extérieurement, comme dans les sépultures des Baou.

2° *Poteries de la Tène*

La poterie dite de la Tène caractérise l'élément du foyer F' en place. Elle est donc en service après la pose du dallage, bien qu'elle ait été trouvée, au début de la fouille, principalement dans les parties basses de la partie bouleversée. Elle est très abondante.

Nous la classons dans la poterie indigène, mais son centre de fabrication n'est probablement pas dans le camp. Elle comporte en effet deux types assez différents ; l'un très bien tourné, mince, bien cuit, ayant une certaine élégance, l'autre d'imitation locale, plus ou moins réussie.

Si aucun vase entier ne nous est parvenu, de nombreux tessons permettent la reconstitution de plusieurs formes classiques. Les fig. 26 à 31 de la P. II donnent des exemples de la courbure ou de l'obliquité des cols. La fig. 24 donne trois types d'inclinaison du raccord panse-paroi-fond plat. Le n° 20, P. IV, montre un vase à gorge irrégulière, non tourné, à paroi mince, de pâte noire très légèrement micacée, homogène, bien cuite, dont 4 tessons nous sont parvenus. Trois autres fragments appartiennent à 2 vases. La vingtaine de

tessons de pâtes semblables, venus de sept à huit vases différents prouvent que ces techniques micacées se sont généralisées chez nous à la fin de l'Halstattien. Quelques-unes des formes peuvent remonter au bronze.

Le col de ces récipients est assez varié ; leur hauteur est de 15 à 25 c/m et leur ouverture de 10 à 15 c/m. Vertical (n° 30), il devient oblique (n° 26), se renverse légèrement avec le n° 31 pour former marli horizontal avec le n° 27.

La panse est généralement lisse et sans décor. L'ensemble paraît tourné de façon malhabile et présente de nombreuses irrégularités (58 fragments).

Remarquons enfin que la lèvre est tantôt arrondie (n° 30), tantôt aplatie au lisseur, (n° 26).

Quelques pâtes sont rougeâtres et plus ou moins flambées.

3° Poteries importées

Poterie dite Campanienne.

Cette poterie est très répandue. Son usage a été général dans le camp. Presque toutes les cases fouillées en ont livré quelques débris. Les éboulis des pentes en contiennent aussi. La case 101 en a livré 46 tessons d'importance variable. Il ne nous est pas possible, faute de types de comparaison trouvés localement en stratigraphie, de classer de façon indiscutablement chronologique ces spécimens. Aucun ne porte de motif en palmettes estampées ; quelques bords sont moulurés. On ne peut les grouper que d'après leurs caractères généraux : forme du pied, pâtes, vernis, degré de cuisson. On peut cependant différencier un groupe uniformément noir et un groupe avec cercles intérieurs peints.

Les coupes à lignes circulaires blanchâtres sont habituellement considérées comme les descendantes des coupes campaniennes anciennes des III^{me} et II^{me}. On les trouve fréquemment, avec cercles blanchâtres sur le fond, au II^e et I^{er} avant J.-C.

Peut-être peut-on repousser jusqu'au III^{me} le tesson figuré P. II n° 5. De pâte rose brun, recouverte d'un vernis noir brillant à reflets irisés, l'intérieur lisse, l'extérieur orné de cercles concentriques légèrement saillants, formant une série de bosselures horizontales, la coupe d'où vient ce tesson est de pâte à cassure vive et sonore. Un filet blanc soutache

intérieurement la lèvre du récipient dont le diamètre était de 26 c/m.

Nous figurons au n° 2 un fond de vase dont se rapprochent de nombreux tessons. La pâte en est rose brun, douce, fine, homogène, traçante. Extérieur et pied sont complètement vernis, d'un ton noir, peu opaque et moins dense que celui du n° précédent.

La décoration intérieure est concentrée vers le fond. Elle consiste en cercles concentriques de largeur variable et de tons opposés allant du rouge brun clair au rouge brun foncé. Un cercle blanc et un cercle très pâle complètent l'ensemble.

La persistance de ces cercles blancs nous paraît devoir fixer au milieu du II^{me}, l'âge de ces vases, dont le fond est en ombilic externe et le pied droit. (P.II n° 3). Il en est de même du pied figuré au n° 1.

On peut rattacher aux imitations campaniennes les autres vases à pâte d'un rose pâle presque blanc, portant deux cercles concentriques très réguliers sur le fond intérieur, dont les vernis, (sépia brûlée pour l'extérieur et sépia naturelle pour l'intérieur), sont bien fixés.

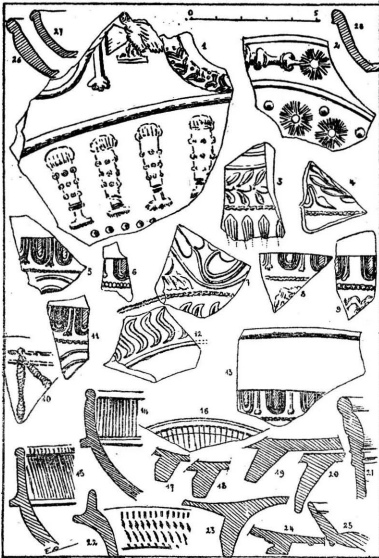
Beaucoup de tessons à couverture noire plus ou moins brillante ou dégradée, sans décors et sans formes identifiables, sont classés en deux lots : une pâte rose brun, très fine, très homogène, douce, traçante, salissant les doigts et une autre pâte d'un rose clair ; à cette catégorie appartiennent deux portions d'entonnoir ou de goulot conique, dont les sillons concentriques intérieurs forment légère cannelure, et dont le vernis, absent extérieurement, est d'un beau noir brillant à reflets plombagins.

Il n'est pas de tessons, de cette catégorie, franchement rouges.

D'autres pâtes assez claires, d'un rouge orangé, de vernis noir marron, ont le fond intérieur à deux tons : au centre, du rouge brun cerclé d'un cercle blanc presque en relief ; au delà du centre les parois sont marron foncé. L'extérieur et le pied sont aussi d'un noir olivâtre. Il semble qu'on puisse rattacher ces vases à la Campanienne B du II^{me} avant J.-C., mais ils peuvent n'être, localement, que du 1^{er}.

Enfin de nombreuses écuelles à lèvre variées sont de pâte brun brûlé, rose rouge brûlé, rose rouge et le tour a laissé sur

PLANCHE III



elles de très fins sillons qui servaient probablement de guide au potier pour appliquer ses vernis alternativement brillant ou mat. Tous ces vernis sont noirs, avec souvent des reflets métalliques, (n° 7, 8, 9) ; cinq ou six sont noir, brunâtre ou brun noirâtre suivant les tessons (type n° 6).

Nous signalons avec cette poterie un beau tesson de galbe inhabituel (P. II, n° 11). Trois fragments nous en sont parvenus mais nous ne savons où le classer. La pureté de ses lignes, la netteté de ses carènes et de son bord en font un récipient de luxe digne de potiers grecs. Il est en pâte d'un gris vert bleu, très homogène, très bien cuite, à cassures vives, tourné avec grand soin et de parois très minces. L'extérieur est noir, non verni, sans engobe, et d'un poli parfait mais non lustré ; diamètre à l'ouverture : 13 c/m, à la panse : 16 c/m ; sa hauteur devait être de 15 à 16 c/m.

Nous plaçons également dans la poterie italiate importée un tesson qui paraissait en place entre les deux foyers : il rappelle le « bucchero nero » comme pâte, est presque cylindrique, à bord renversé, (du type : marli oblique vers l'intérieur), et sa paroi est cannelée comme celle de certains vases étrusques ou étrusco-campaniens (n° 10).

Malgré sa pâte intérieurement gris noirâtre nous le rapprochons plutôt de la campanienne A que de la C.

Poterie sigillée. (Planches II et III)

Nous classons dans cette série toutes les pâtes à vernis rouge, avec ou sans sigille.

Il y a des vases décorés et des vases sans décor.

Deux origines sont très nettes : l'une italiate (Arezzo ou ailleurs) ; l'autre gauloise (Graufesenque ou autres centres).

Il y a probablement quelques spécimens d'autres poteries : (Lezoux ou centres tardifs).

Les formes les plus communes sont figurées au bas des planches II et IV. On y reconnaît les types 13 et 24 de Dr. et le type 13 d'Hermet. Parmi les non décorées on trouve la forme gobelet conique ou à paroi droite, type Acco et de nombreux plats et écuelles dont nous figurons quelques pieds et quelques bords.

Ces formes sont en service du 1^{er} au III^{me} après J.-C.

On peut rattacher aux formes italiotes les vases n° 14-15-

22 du type sébille, (13 Dr.) à lèvres en bourrelet, à cercle saillant extérieurement, à guillochage très régulier vertical (n° 14) ou oblique (n° 15). Le 14 dont la lèvre n'est pas guillochée, à son équivalent à la Graufesenque. (Planche III)

Le tesson n° 22 peut provenir d'un vase caliciforme dont la présence en nos parages est rarement signalée.

Si les motifs décoratifs n° 3 à 13 sont communs à la plupart des potiers des I^{er} et II^{me} siècles, les n° 1 et 2 ne paraissent pas attribuables à la Graufesenque.

Le n° 1 vient d'un vase à carène mousse marquée par un ruban en saillie ; la décoration de la bande supérieure est assurée par de grands cercles juxtaposés les uns lisses, les autres en couronne, séparés par un aigle très mal venu. La bande inférieure est garnie de massues en pal portant chacune trois rangées horizontales de ventouses ; une ligne de grosses perles les séparent du pied. C'est un vase de la forme 29 Dr., dont le moule, très usé, peut être italiote. Hermet ne figure pas ces motifs.

Le n° 2, avec ses ensembles complexes de la bande supérieure et ses marguerites en étoiles à 16 ou 18 pétales en V, séparées par d'énormes perles, s'éloigne aussi des décors habituels aux potiers ruthènes. D'après Déchelette il serait plutôt de Lezoux.

La présence des produits de la Graufesenque est certaine dans le camp ; la case 101 a fourni elle même deux sigilles que l'on peut, malgré leur mutilation, attribuer à CASTUS (Of. CAS.) et à PONTUS (Off. Pont.) (P. II-f. 15-16). Hermet signale pour la Graufesenque : n° 29 CASTUS. Si la disparition à peu près totale du « S » de CAS. à la cassure, pouvait entraîner un doute, on pourrait lire : Carus ou Cantus, autres potiers du même lieu déjà signalés dans nos parages.

De même l'existence d'une marque « in planta pedis » (P. II n° 17), prouve des apports arrétins vers l'époque d'Auguste).

La quantité relative de fragments portant des traces de graffitti est également à noter.

Les uns sont des catégories ci-dessus : pâte rouge et vernis rouge plus ou moins brillant ; les autres sur pâtes d'un rouge orangé mat.

Le n° 12, sur fragment de panse, est profondément gravé :

on lit RLI précédé d'un tiret. Un autre porte M ou AM liés (n° 13) (poinçon en relief).

Un fond de vase sigillé mat porte en gravure profonde PIT (n° 21). Le vase signé Pontus est doublé extérieurement d'un graffitte F (n° 22). Un autre vase porte un R mal formé (n° 14) ; sur un fragment de col de flacon type gargoulette est gravé AI (n° 20) ; sur un autre vase sans vernis, de pâte très rouge, on lit P (n° 18). Le tesson le plus intéressant porte deux lettres très archaïques ou étrusques : n° 23.

En résumé la case 101 a donné des tessons de type sigillé à ornements moulés, guillochés ou à la barbotine venant d'au moins 18 vases ; des tessons sans ornements à vernis brillant d'au moins 26 vases et des tessons à vernis rouge non brillant d'au moins 5 vases. Cela donne un total de 70 vases allant du I^{er} au III^{me} après J.-C.

2/3 viennent du foyer F2 (supérieur) et de la zone bouleversée et 1/3 d'une poche cendreuse entre les deux foyers, contre la paroi Sud de la case.

Poterie Romaine (Planche IV)

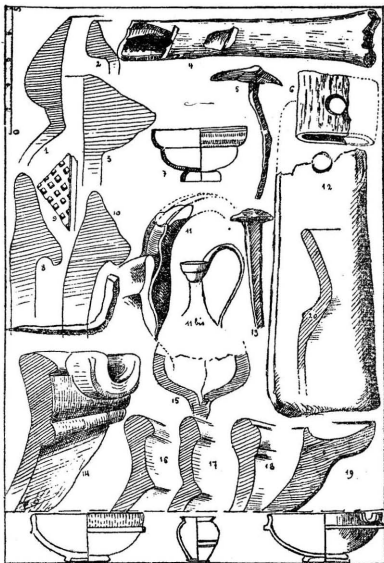
La poterie banale d'époque romaine, de terre jaune plus ou moins orangée, est bien représentée dans la case par plus de 200 tessons. Ce nombre n'est qu'une approximation, car les fouilles antérieures ont dû emporter tout ce qui pouvait attirer l'attention : formes, décors, marques.

Toutes les formes courantes : marmites, cruches, vases plus ou moins cylindriques, amphores, terrines, sont représentées. On trouve la forme en pot de jardinier, des urnes, des bocaux à liquide etc. Aucun vase ne nous est parvenu entier, mais certaines lignes classiques sont faciles à reconstituer.

Les lèvres d'amphores sont ourlées ou de profil triangulaire. Le type n° 3 (P. IV) est habituellement considéré comme en service entre 250 et 150 avant J.-C. Le type n° 10 est également archaïque et peut remonter à 150 avant J.-C. Le type n° 8, avec son bord déjà rabattu, est courant au I^{er} avant notre ère.

Les poignées des vases sont tantôt en torsade (pâtes orangé clair bien cuites), tantôt droites ; leur coupe présente un, deux ou trois lobes, ils sont symétriques ou non.

PLANCHE IV



Les mortaria sont nombreux. Leurs tessons se rapportent au moins à 6 vases. Ils appartiennent à toutes les stations romaines du I^{er} au III^{me}. Deux d'entre eux méritent une mention spéciale parce qu'ils sont à bec ou déversoir, n° 14. (Type Hermet n° 23, pl. 3). Comme on les confond généralement avec les couvercles nous donnons quelques profils de ceux de la case 101. (P. IV, n° 14, 16, 17, 18, 19). Ce dernier a le bord en marli concave. Ils ont tous la forme générale donnée par la dernière figure au bas de la P. IV.

Il faut noter, dans les formes rares, un col de gourde plate, à goulot rapporté, en terre très cuite, rouge pâle, sans vernis, du type fréquent au 1^{er} siècle de notre ère. Un large déversoir à fond plat est trop grand pour venir d'un mortaria et a dû appartenir à un grand bassin.

Aucun de ces nombreux tessons, venus principalement des terres remuées et de l'éboulis sec, n'a appartenu à un vase utilisé sur un foyer.

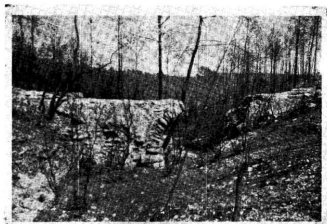
Les vases de petites dimensions, urnettes, vases ovoïdes, vases à boire, petites amphores de type courant, à parois minces, sont abondants mais souvent réduits à des débris minuscules. Les bords sont ourlés intérieurement ou extérieurement, et la lèvre est un peu épaissie, plate ou bombée. Aucun d'eux n'a pu être reconstitué.

Ils paraissent avoir été copiés sur place, à cause du nombre assez important de tessons de même type, mais inhabiles et mal tournés. Les cercles concentriques laissés par les doigts du potier modelant l'intérieur du vase sont fréquents.

On trouve des fonds plats, d'autres en ombilic externe, sur mêmes pâtes jaunes homogènes et très cuites. Quelques pieds annulaires. Un type de très petite amphore à parois épaisses (n° 15) accompagne un vase exceptionnel au camp : Il est en terre brune ; très fin, très cuit, son col est en double entonnoir et sa poignée de type nettement hellénistique, (fig. 11 et 11 bis).

Cette case a également donné une série de petites poignées séparées de leurs vases ; l'une d'elles, collée à un fragment de paroi, est aussi haute que le récipient lui-même. Un seul de ces tessons d'urnettes est orné : il porte un quadrillage en relief (n° 9).

I. Pont aqueduc
à 1 arche.
(Ouvrage N° 1)



II. Pont aqueduc
à 2 arches.
(Ouvrage N° 2)



III. Pont aqueduc
à 4 arches.
(Ouvrage N° 3)



Les autres ont parfois un ou deux sillons circulaires ornementaux.

Poterie post romaine.

Aucune trace de tessons pouvant remonter au delà du III^{me} siècle. Il semble qu'il n'y ait plus d'occupation de la case à partir du début du IV^{me}.

Objets en os.

Nous rattachons à l'occupation romaine, mais au sentiment seulement, un sifflet à trou cylindrique taillé dans une diaphyse et une ébauche de flûte à 1 trou en os de mouton ou de chèvre, (P. IV, nos 4 et 6).

Poterie à pâte grise.

Pour des raisons expliquées ailleurs nous les plaçons entre les II^{me} et IV^{me} siècles, mais ici elles accompagnent, comme dans le reste du camp, des poteries réparties entre le V-IV avant et les I. II-III après J.-C.

La case 101 est assez pauvre en débris de pâtes gris bleu ou gris noir. Elle a livré 3 fragments d'écuelles en pâte douce, fondante, comme celle de certaines poteries rattachées aux campaniennes et déjà signalées plus haut. Elle a également donné des débris de poignées d'amphorettes moulurées, à deux ou trois sillons ; trois tessons de goulots de vases à deux ou sans anses ; un tesson de goulot tréflé, comme les types grecs, et 5 ou 6 fragments de panses de petits vases à parois minces, ornés soit de sillons circulaires, soit de nervures à angles émoussés.

Poteries à pâtes blanches ou gris blanchâtre.

On en a découvert 4 fragments : deux proviennent d'un vase à parois d'un centim. d'épaisseur ; deux autres de vases à goulot évasé.

L'un de ces derniers est mouluré intérieurement et son bord forme marli.

Poteries à engobe blanc.

Un col de vase en pâte gris bleuté, portant la trace d'une poignée, est couvert d'un enduit blanc. Le sommet de la poi-

gnée, très inclinée vers le bas, est souligné au col par un anneau circulaire de couleur également blanche, plus vive.

Briques.

On a trouvé au cours du déblaiement cinq ou six fragments de briques dont la pâte est constituée par un mélange d'argile et de tuileau pilé, comme les bétons romains. Elles doivent provenir de la base du foyer. Leur épaisseur est de 3 c/m. L'une portait un graffito formé de deux traits croisés.

Tuiles.

Les tuiles étaient en nombre inhabituel dans les décombres.

Les tuiles faitières (imbrices) appartiennent à trois types : le premier, très creux, devait servir aux canalisations d'eau ; il a 12 c/m d'ouverture pour 6 de profondeur et 2 d'épaisseur. La surface intérieure est vacuolée, dégradée ; la surface extérieure en est toujours intacte.

Le deuxième type est plus ouvert : 14 c/m de largeur pour 4 de profondeur. C'est l'habituelle tuile de couverture.

Le dernier, presque plat, est de dimensions variables : il a 16 c/m d'ouverture et 2 de profondeur, ou 14 et 3, quelquefois même 12 et 2.

On a recueilli 16 exemplaires du 1^{er} type, 12 du second et 17 du dernier. Tous sont de fabrication locale grossière et mal profilés.

Tégulae.

Les tuiles à rebord sont au contraire assez rares dans cette case. Mais elles sont faciles à reconnaître et leur nombre peut avoir été plus élevé, car c'est le premier témoin qu'emportent les amateurs de souvenirs.

On discerne plusieurs origines d'après la nature des pâtes : rouges, jaunâtres ou très pâles, mais, généralement mal cuites, elles ne doivent pas venir de très loin. Le type le plus courant est de 6 c/m de rebord pour 2 d'épaisseur à la tuile, cette dernière ayant elle même 3 c/m d'épaisseur. Sur les 59 fragm. recueillis 2 seulement ont les classiques cercles digitaux.

Meules-Aiguisoirs-Plaquettes de grès.

Nous n'avons trouvé qu'un fragment de meule du modèle archaïque en grès micacé. Il existe en revanche un très grand

nombre de fragments d'aiguiseurs, très utilisés, en forme de grossière pierre à faux, de poignée de marmite, ou de plaquette à facettes, indiquant un usage courant d'outils de métal à lames de diverses formes et à tranchant facilement émoussé.

Un très grand nombre de fragments de plaquettes de grès micacé de quelques centimètres carrés servait peut être de réserve de matière à dégraisser les argiles des vases grossiers.

Pesons

Il y avait, dans les déblais inférieurs remaniés, deux pesons en terre cuite, tous deux en pyramide tronquée ; l'un entier, de base 5×14 et de hauteur 10 c/m 5 ; l'autre, brisé au trou de suspension, a 7×5 de base et 12.5 approximativement de haut. Leur présence indique l'utilisation de métiers à tisser dans la case ou l'emploi de toiles de tente (utilisation comme tendeurs. (P. V. fig. 12).

Fers-Clous.

Ce métal est représenté par quelques nodules de fer oligiste, des fragments de lames plates très oxydées et surtout des clous.

Leur section est toujours carrée, leur tête forgée et aplatie au marteau tantôt à peine débordante, tantôt en parasol ; cette dernière ne porte aucune marque spéciale. On en trouve de sectionnés sous la tête, d'autres sectionnés au milieu. Quand ils sont entiers ils sont toujours recourbés à $2 \frac{1}{2}$ ou $3 \frac{1}{2}$ c/m de la tête, ce qui indique l'emploi de planches ou de charpentes de faitage de ces dimensions. Ceux dont la pointe seule a été sectionnée ont de 3 à 5 de long. (Total : 15).

Il faut noter un beau clou de bronze sans tête de 8 c/m, (P. IV n^{os} 5 et 13).

Faune.

La faune est très abondante mais peu variée : chèvre ou mouton, porc ou sanglier. Ni cheval, ni bœuf. Le nombre des os brûlés était relativement élevé.

Dans le foyer inférieur on a trouvé 70 coquilles de gros escargots type Bourgogne entiers et quelques débris ; 17 étaient groupés et plusieurs calcinés, comme si le foyer avait été re-

couvert d'une couche de ces gastéropodes et abandonné avant qu'on les ait retirés... Pas d'oiseaux, pas de poissons, mais une valve de « moule » et 3 patelles.

* * *

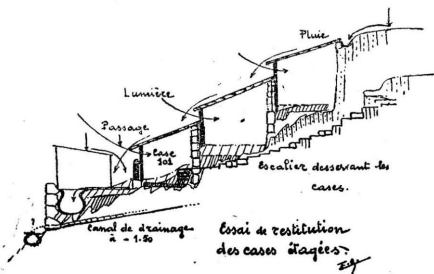
En résumé la case 101 a été bâtie par les indigènes, dans la série des trois cases superposées. Elle a été ensuite améliorée avec des ciments et des enduits de technique romaine. Elle ne paraît pas avoir été brutalement détruite car avant les bouleversements et les mutilations des chercheurs de trésors et du Chanoine d. V., les foyers étaient encore en place. La superposition des 2 foyers laisse supposer que l'occupation a connu deux stades : l'un à foyer sur le dallage : l'autre postérieur, mais encore du II^{me} ou III^{me} siècle, sur foyer construit avec pierres de tuf.

Le nombre des tuiles et des clous prouve que la superstructure en bois était importante et supportait un toit couvert de tuiles plates et de tuiles rondes.

La différence de hauteur qui existe toujours entre le côté crête et le côté vallon suggère un système de toitures s'imbriquant les unes sur les autres, en partant de la case la plus haute et servant de surface de réception pour l'eau de pluie conduite de toit en toit par la pente naturelle de ceux-ci, jusqu'à une organisation de canaux en tuiles rondes servant de gouttières et dirigeant l'eau récoltée vers des bassins ou de grands récipients enterrés dans les cases collées au rempart. On connaît déjà quelques éléments de cette organisation et l'un des récipients. (Page 25)

L'occupation indigène remonterait au V-IV^{me} avant J.-C. dans cette case. Elle aurait été améliorée vers le milieu du II^{me} ou le I^{er} avant J.-C. (campanienne à graffitti). Les poteries les plus récentes indiqueraient des apports commerciaux, probablement grecs, jusqu'à la mise en place des ports romains d'Olivula, Anao, Avisio, date extrême de l'occupation, rien ne remontant au delà du début du IV^{me} après J.-C.

E. OCTOBON.



Essai de restitution
des cases étagées
Ely